

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1744

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine - Extension du centre hospitalier gériatrique - Révision simplifiée - Approbation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation du dossier de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine, sur la commune d'Albigny sur Saône, relatif à l'extension du centre hospitalier gériatrique.

Le conseil de Communauté, lors de sa séance du 19 mai 2003, a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet ainsi que les modalités de la concertation préalable engagée, en application de l'article L 300-2 a du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 22 septembre 2003, le conseil de Communauté a pris acte du bilan de cette concertation préalable et arrêté le dossier définitif du projet.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, ce projet d'extension du centre hospitalier gériatrique a fait l'objet d'un examen conjoint le 10 octobre 2003.

Monsieur le président, par arrêté en date du 20 octobre 2003, a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine sur la commune d'Albigny sur Saône.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 17 novembre au mercredi 17 décembre 2003 inclus.

Monsieur le commissaire-enquêteur a examiné l'observation portée sur le registre d'enquête publique déposé à l'hôtel de ville d'Albigny sur Saône et sur celui ouvert à l'hôtel de Communauté.

Compte tenu des observations de monsieur le maire d'Albigny sur Saône portées aux registres d'enquête publique, il apparaît nécessaire d'inscrire des emplacements réservés de voirie pour assurer la liaison entre la rue Etienne Richerand et la rue Jean Chirat.

Monsieur le commissaire-enquêteur a rendu, par son rapport en date du 17 janvier 2004, un avis favorable motivé sur le dossier de la révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine relatif à l'extension du centre hospitalier gériatrique, sur la commune d'Albigny sur Saône, avec la recommandation de prendre des mesures pour préserver deux arbres centenaires.

Le conseil municipal d'Albigny sur Saône a délibéré le 11 décembre 2003 et a donné un avis favorable sur le dossier.

En conséquence, il est proposé d'approuver ce dossier de révision simplifiée tel qu'il a été soumis à enquête publique, sous réserve des modifications suivantes :

- inscription, au document graphique et dans l'annexe relative aux emplacements réservés de voirie du dossier de POS, d'un emplacement réservé de voirie n° 22 entre le chemin des Combes et la rue Jean Chirat, d'une largeur de 10 mètres,
- inscription, au document graphique et dans l'annexe relative aux emplacements réservés de voirie du dossier de POS, d'un élargissement du chemin des Combes à 10 mètres entre la rue Etienne Richerand et la voie nouvelle n° 22 ;

Vu ledit dossier de révision simplifiée ;

Vu les articles R 123-24, R 123-25, L 123-10, L 123-13 et L 300-2 a du code de l'urbanisme ;

Vu ses délibérations en date des 19 mai et 22 septembre 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 20 octobre 2003 ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre au 17 décembre 2003 inclus ;

Vu l'avis favorable et motivé de monsieur le commissaire-enquêteur en date du 17 janvier 2004 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Albigny sur Saône en date du 11 décembre 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier du projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine, relatif à l'extension du centre hospitalier gériatrique dans la commune d'Albigny sur Saône, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique, intégrant la recommandation du commissaire-enquêteur en prenant en compte l'état phytosanitaire des deux arbres centenaires considérés et les contraintes techniques du projet sous réserve des modifications suivantes :

- inscription, au document graphique et dans l'annexe relative aux emplacements réservés de voirie du dossier de POS, d'un emplacement réservé de voirie n° 22 entre le chemin des Combes et la rue Jean Chirat, d'une largeur de 10 mètres,
- inscription, au document graphique et dans l'annexe relative aux emplacements réservés de voirie du dossier de POS, d'un élargissement du chemin des Combes à 10 mètres entre la rue Etienne Richerand et la voie nouvelle n° 22.

2° - Précise que la délibération approuvant la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine, sur la commune d'Albigny sur Saône :

- sera transmise à monsieur le préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,